



RESTRICTION D'EAU

MESURES URGENTES



JUSQU'À NOUVEL AVIS

La sécheresse est persistante et, malgré les quelques précipitations trop faibles et trop localisées, la situation hydrique est tendue avec un niveau bas des sources et de la nappe phréatique.

Afin d'éviter une pénurie d'eau, la Municipalité vous informe que la Commune met en place des mesures de restrictions d'eau pour tout le territoire communal pour une durée indéterminée.

Avec effet immédiat il est interdit :

D'arroser LES PELOUSES

De remplir LES PISCINES et JACCUZZIS

De nettoyer les surfaces extérieures (cours, terrasses, voitures)

Les contrevenants seront sanctionnés. *

Aussi, nous prions la population d'utiliser l'eau potable du réseau en évitant tout gaspillage.

L'arrosage des jardins potagers et jeunes plantations et arbres en souffrance, reste autorisé avec parcimonie.

L'administration communale et ses services sont à votre disposition pour tout complément d'information ou demande d'aide : 022 360 11 46.

La Municipalité de Saint-Cergue remercie la population de sa vigilance et de sa collaboration.

St-Cergue, le 22 août 2023

*selon les articles 39 et 45 du règlement sur la distribution d'eau potable ainsi que l'article 25 de la loi sur les contraventions